

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2011

L'an deux mil onze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, SIMON Jacques.

Etaient présents :

Mme BADET Janine, M. DUTHEY Patrick, Mme GARRET Marie-Thérèse, M. GONTHIER Jacques, M. SIMON Jacques, M. TAILLEFER Hervé

Procuration(s) : M. MEUNIER Jean à Mme BADET Janine ; Mme ROMÉY Joëlle à Mme GARRET Marie-Thérèse

Etaient absents :

Etaient excusés : M. LABARBE Pascal, M. MEUNIER Jean, M. RAVAT Gérard, Mme ROMÉY Joëlle, M. SIMON Patrick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GARRET Marie-Thérèse

OBJET : Taux taxe aménagement communale

Le conseil municipal décide d'instituer un taux de 3.5 %, sur l'ensemble du territoire communal, pour la taxe d'aménagement.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 11	
Présents : 6	
Absents : 0	
Nombre de suffrages exprimés : 8	Pour : 8
Contre : 0	
Abstentions : 0	

Date de convocation
21/11/2011

Date d'affichage
05/12/2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
30/11/2011

et publication du :
05/12/2011

Accusé de réception en date du 30/11/2011
Reçu de l'accusé : 712-301 12011-245
Le Maire
SIMON Jacques



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à JUGY
Le Maire, SIMON Jacques